

Affichage du compte-rendu le

retiré de l'affichage le

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 DECEMBRE 2020
À 19 HEURES
CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 02 DECEMBRE 2020

Et en application du III de l'article 19 de la loi °2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Le conseil municipal s'est réuni dans la grande salle du foyer rural
afin de respecter les consignes sanitaires

Présents : M. Gérard GREFFE, maire – M. Cyril VACHON –adjoint -Mme Nolwenn BEROUJON – M. David PARRAIN – M. Philippe WEMMERT – Mme Martine LALEURE - M. Alain CLEMENT – M. Lionel BECLIER – Mme Patricia GUILLAUME – Mme Magali GODARD - Mme Aurore CRETIN-M. Sébastien FOL- M. Arnaud TARTARIN-Mme Marie-Hélène TOURNIER Conseillers municipaux

Excusés : M. Patrick SCHWIRTZ et Mme Nolwenn BEROUJON ont donné pouvoir à M. Gérard GREFFE

Secrétaire de séance : M. Philippe WEMMERT

Conformément aux dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et adoptant diverses dispositions, la présente séance se tiendra à huis clos, et chaque membre peut être porteur de 2 pouvoirs.

Le maire demande aux conseillers de rajouter un point à l'ordre du jour concernant un ajustement budgétaire à voter. Ce point sera vu avant le paragraphe sur « les informations et questions diverses »

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020 :

- Décision du maire du 26 novembre 2020 de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. Nicolas PERRON, 3 bis, rue Pierre Joigneaux des parcelles sises à Ruffey-lès-Beaune, rue Pierre Joigneaux, cadastrées section A n° 765 pour 42a02ca, n°761 pour 2a32ca, n°732 pour 72ca, n°766 pour 4a 37ca, n°763 pour 2a 07ca, moyennant le prix de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75 000,00€) par le crédit du compte-courant d'associé au profit de la société SOMAP 21, 9, rue Charles Breton à Ruffey-Lès-Beaune

Le conseil municipal donne acte au maire de la décision prise.

3./ TRAVAUX DE VOIRIE, rue Charles Breton :

Ainsi qu'il avait été prévu, le passage d'une caméra dans les canalisations de la rue Charles Breton, hameau de Varennes, a été effectué par la société HYDROGEO ; des différences entre les diamètres, des éboulements, des casses de canalisations ont été relevés dans le rapport.

Au vu de celui-ci, il apparaît nécessaire de reprendre tout le réseau humide ; le cabinet BERTHET LIOGIER CAULFUTY nous a fait parvenir un plan, faisant état des reprises qu'il sera nécessaire d'effectuer, ce que le conseil municipal accepte par principe ; une étude plus précise des membres de la commission « voirie » sera faite en vue de valider les travaux, afin que le dossier de consultation des entreprises DCE puisse être lancé, en janvier pour des travaux réalisés au printemps 2021.

Parallèlement, une demande d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public avait été formulée auprès du SICECO. La subvention corrélative n'a pas été retenue, le critère étant l'intérêt esthétique au regard du patrimoine ; de plus, seulement 4 dossiers ont dû être retenus sur une quinzaine de

demandes.

Néanmoins, ces travaux d'enfouissement peuvent être réalisés en supportant le coût sans subvention, pour un montant financier compris entre 115 000,00 et 130 000,00€, précédés d'une étude d'un montant de 6000,00 € TTC ;

Compte tenu des coûts exorbitants, le conseil municipal renonce à ces travaux d'enfouissement.

4. CESSION AU DEPARTEMENT :

Le maire rappelle que dans le cadre de la cession à Bourgogne Recyclage, le document d'arpentage fait ressortir de la division deux parcelles constituant le bas -côté de la route départementale, zone artisanale, rue de la Reppe Seguin à Travoisy. Le conseil départemental a refusé la cession sur la base du prix de vente à Bourgogne Recyclage.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte la cession des parcelles cadastrées section ZH, lieudit « le closeau » n°158 pour 24ca et n°159 pour 2a91ca, moyennant l'euro symbolique, suivant acte administratif qui sera réalisé par le Conseil Départemental.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer tous acte et pièces y relatifs.

5. DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET :

Le chapitre 65 étant en insuffisance de crédit, et la prévision sur l'amortissement devant être revue, le conseil adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

<u>DEPENSES- NOUVEAUX CREDITS VOTES</u>	<u>RECETTES-FINANCEMENT CORRESPONDANT</u>
Article 65548 + 5000,00	Article 60636 = - 5000,00€
Chapitre 042 - AMORTISSEMENTS	Chapitre 042 - AMORTISSEMENTS
Article 6811 + 679, 00 €	Article 28183 : + 679,00€

6. / INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire fait le point :

- Sur les travaux de l'aménagement « sud de Varennes » devant être terminés par la pose de l'enrobé par l'entreprise CRETIN, le 18 décembre prochain ; la problématique de ce chantier résulte dans la mise en place d'une déviation, notamment pour le passage des bus scolaires. Aussi, après avoir consulté pour avis le service « transport » de la communauté d'agglomération, le chauffeur du bus, en avoir délibéré avec les conseillers municipaux, le maire décide de prendre un arrêté autorisant uniquement le bus (et pour cette seule journée) le passage par le Chemin du Malaquin, la déviation pour les autres véhicules ayant lieu par la route de Vignoles.
 - Sur les travaux du passage de la fibre optique pour lesquels nous avons reçu une déclaration de travaux pour début janvier pour une durée de 45 jours, sans aucune précision de la part d'Orange sur la date de mise en fonctionnement.
 - Les travaux de la future boulangerie, pour laquelle l'architecte nous demande des précisions techniques avant d'avancer sur le projet.
 - Les travaux de changement des 8 fenêtres à la future maison France Services qui ont eu lieu lundi ; ceux d'isolation sous toiture seront réalisés fin janvier, avant les travaux de rénovation intérieurs été 2021.
- Il fait également le point sur les différentes commissions :
 - Commission « finances » : tenue le lundi 30 novembre ; un bilan définitif de l'année 2020 ainsi que de la première partie du budget annexe « lotissement » sera présentée début janvier. La première partie du lotissement « le clos de la Lauve » est terminée,

tous les terrains sont vendus, les ventes réalisées, à l'exception du terrain destiné à la crèche pour lequel le maire se renseigne encore sur ce projet auprès de l'association « Léo Lagrange ».

- Commission « animation et lien social » tenue le vendredi 6 décembre, qui travaille sur la composition des paniers gourmands des aînés. Le choix des sacs de présentation a d'ailleurs, eu lieu en séance.
- Conseil municipal : La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 5 janvier 2021.

Le maire informe que l'habilitation « certiphyto » a été renouvelée pour notre agent technique Olivier Jomard.

La parole est laissée aux conseillers municipaux :

Madame Aurore CRETIN demande le nettoyage des chemins piétons, en particulier ceux de Grandchamp enherbés.

Monsieur Lionel BECLIER, confronté à un problème de fuites d'eau, souhaiterait que la commune passe une convention avec Véolia afin que les habitants puissent bénéficier de compteurs à relèves à distance (lesquels permettraient de détecter plus facilement un problème). Le maire se renseignera sur ce point.

Plus personne ne sollicitant la parole, le maire termine la séance en sollicitant une réflexion notamment des nouveaux membres, sur le fonctionnement du conseil municipal durant ces six mois, sur leurs attentes ou les modifications éventuelles qu'ils voudraient voir se mettre en place.

Après avoir souhaité à chacun de bonnes fêtes et de bonnes vacances, la séance est levée à 20h30.

Le maire, Gérard GREFFE